

Que, sur l'invitation des commissaires des Antilles, M. Barr, membre de la cour de police de Demerara, a fait, en 1869, au nom du gouvernement de cette colonie, à lui le maître général des postes, une proposition qui portait en substance que si le Canada établissait une ligne mensuelle de paquebots d'Halifax à Demerara, arrêtant aux Barbades en allant et revenant, la colonie fournirait la moitié de la subvention nécessaire. Que dans l'opinion de M. Barr, les Barbades feraient aussi leur part de contribution. Que le maître général des postes a eu de fréquentes entrevues avec M. Barr, et que séparément ou avec ce dernier il a consulté M. (aujourd'hui Sir Hugh) Allan sur le prix que coûterait une ligne de ce genre aux gouvernements intéressés.

Que les recommandations des commissaires des Antilles sur ce sujet étaient "d'établir promptement une ligne de paquebots adaptés au transport des malles, passagers et fret entre Halifax, N.-E., et St. Thomas, Indes Occidentales, touchant (en attendant l'achèvement du chemin de fer Intercolonial) à Portland, Etats-Unis, de manière à assurer une communication semi-mensuelle régulière entre les ports mentionnés," et que lui, le maître général des postes, désirait vivement mener l'affaire à bonne fin. Que, cependant, il y avait des considérations, se rapportant à l'union qu'on attendait alors de Terre-Neuve avec le Canada, qui rendaient désirable d'en retarder la mise en pratique.

Que cette colonie demandait comme partie des conditions de l'union,—si cette union devait avoir lieu—l'établissement d'une ligne mensuelle entre St. Jean et l'Angleterre et celui d'une ligne semi-mensuelle de St. Jean à Halifax et Québec, et qu'elle désirait aussi être mise en communication avec les Antilles. Que ces demandes auraient pu fort bien se concilier avec la première proposition d'établir une ligne de Halifax à Demerara, et dans l'espoir qu'elle ferait une union plus avantageuse, il a retardé pour le moment, —après avoir soumis l'affaire au premier ministre du gouvernement,—de faire des recommandations sur ce sujet.

Que le simple service mensuel d'Halifax à Demerara aurait été alors entrepris par M. Allan pour £1,000 par voyage.

Qu'il est d'avis qu'on entre en communication avec les gouvernements de Demerara et des Barbades, et que s'ils sont disposés à contribuer à la subvention nécessaire, il soit autorisé à négocier avec les propriétaires de lignes de paquebots atlantiques pour établir une ligne mensuelle d'Halifax à Demerara.

Qu'une ligne voyageant sous pavillon espagnol à Cuba devrait nécessairement être une ligne séparée, et il croit pouvoir dire que le gouvernement est disposé à examiner les propositions qui pourraient lui être faites pour l'établissement d'une telle ligne.

Le comité concourt dans le rapport ci-haut et le soumet à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE,
Greffier du Conseil Privé.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
OTTAWA, 30 avril 1872.

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport :—

Que dans une récente entrevue qu'il a eue avec une députation de la Chambre de Commerce de Québec et de manufacturiers, il lui a été représenté que le gouvernement faciliterait et augmenterait les relations commerciales entre le Canada et les Antilles en accordant un bonus ou subvention à une ou plusieurs lignes de paquebots qui feraient le service entre la confédération et les Antilles Anglaises et Espagnoles.

Que depuis la dite entrevue, le soussigné a quelque peu examiné la question d'un commerce permanent entre le Canada et les Antilles et qu'il a recueilli les faits suivants :—